



PLAN LOCAL D'URBANISME

11U19

Rendu exécutoire le

Modification n°2

DOSSIER ENQUÊTE PUBLIQUE

Date d'origine :

Novembre 2019



PLU approuvé le 11 Mars 2013 et modifié le 24 février 2014 - Etude réalisée par Urba-services

Modification n°2 - APPROBATION - Dossier annexé
à la délibération municipale du

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb)

MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE -

Les pièces suivantes sont remaniées dans le cadre de la modification n°2 du PLU de Pont-Sainte-Maxence :

- Pièce 4bis : Orientations d'Aménagement et de Programmation (secteur 1AUm)
- Pièce 5a : Règlement écrit (en partie)
- Pièce 5c : Règlement graphique Ville Nord (plan au 1/2000^{ème})
- Pièce 5j : Emplacements réservés

Les autres pièces du dossier PLU approuvé le 11 mars 2013 dont la première modification a été approuvée le 24 février 2014, n'ont fait l'objet d'aucun changement et restent donc en vigueur.